



BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2021 N°27
26 mars 2021

Décision du 25 mars 2021 relative à la modification des jours de chômages
programmés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021
*canal de la Marne au Rhin Branche Est (chômage prolongé)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau. Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification
des jours de chômages programmés pour la période du
1^{er} janvier au 31 décembre 2021**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu la délibération n°03/2020/3.5 du 1er juillet 2020 modifiée en dernier lieu par délibération n°5/2020/4.5 du 16 décembre 2020 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Vu le rapport de justification du 23 mars 2021 présenté par la Direction Territoriale de Strasbourg,

LE DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE DECIDE

Article 1^{er}

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sont modifiées dans les conditions suivantes :

Chômage prolongé :

Le chômage concernant le canal de la Marne au Rhin Branche Est entre l'écluse 33 de Monswiller et l'écluse 51 de Schiltigheim prévu du 1^{er} février 2021 au 16 mars 2021, puis jusqu'au 1^{er} avril 2021, est prolongé jusqu'au 15 avril sur le secteur entre l'écluse 33 et l'écluse 40.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 25 mars 2021

**Par délégation du Directeur Général,
Le Directeur adjoint de
l'Infrastructure, de l'eau et de
l'environnement,**

Signé

Renaud DACHY